

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DDEEES 106 Subvention avec conventions au Centre Régional des oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) pour la mise en place de services d'accueil des étudiants étrangers.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) pour la mise en place de services d'accueil des étudiants étrangers et l'autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer les conventions correspondantes ;

Sur le rapport présenté par M. Didier Guillot au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Art. 1 : Une subvention de 30.000 euros est attribuée au CROUS de Paris, sis 39 avenue Georges Bernanos Paris 5^{ème}, pour la mise en place d'un service d'accueil des étudiants étrangers.

Art. 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention correspondante.

Art. 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 65738 VF55008, chap.65 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.

Art. 4 : Une subvention de 80.000 euros est attribuée à la Cité Internationale Universitaire de Paris, sise 19 boulevard Jourdan Paris 14^{ème}, pour la mise en place d'un service d'accueil des étudiants étrangers.

Art. 5 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention correspondante.

Art. 6 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574 VF55009, chap.65 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.